

16

Mission Permanente de la
République de Côte
d'Ivoire
à Genève



République de Côte d'Ivoire
Union-Discipline-Travail

PASSAGE DU NIGER A L'EPU

GENEVE, LE 18 JANVIER 2016

24^{ème} SESSION DE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL

Genève, du 18 au 29 janvier 2016

DECLARATION DE LA DELEGATION IVOIRIENNE

ORATEUR: **EBAKOUE ASSI LAURENT**

Monsieur le Président,

La Côte d'Ivoire souhaite la chaleureuse bienvenue à la délégation nigérienne à l'EPU et la remercie pour la présentation détaillée de son rapport.

Ma délégation y relève avec satisfaction les nombreux efforts consentis par le Gouvernement de ce pays pour donner suite aux recommandations acceptées à l'issue de son premier passage.

A cet égard, la Côte d'Ivoire salue l'adhésion du Niger à plusieurs instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme, notamment la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (2015).

Nous saluons également la mise en place d'un Programme de développement économique et social (PDES 2012-2015), et encourageons le Niger à poursuivre ses efforts dans ce sens en vue de garantir le succès de sa lutte contre la pauvreté.

Monsieur le Président,

Au regard des nombreux défis dus à la complexité de la promotion et de la protection des droits de l'homme, ma délégation voudrait adresser les recommandations suivantes au Niger :

1. Envisager la ratification de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide ;
2. Renforcer la législation et la politique concernant l'égalité des sexes ainsi que la prévention et la répression de la violence sexiste ;

Pour conclure, ma délégation souhaite plein succès au Niger dans la mise en œuvre des recommandations qu'elle aura acceptées.

Je vous remercie.